

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE

UN LIBRARY

SEP 18 1980



COLLECTION



Distr.  
GENERALE  
A/35/441  
10 septembre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session  
Points 50 et 78 de l'ordre du jour provisoire<sup>x</sup>

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

Lettre datée du 8 septembre 1980, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de l'Ethiopie auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la note verbale du Représentant permanent de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/35/292) publiée le 11 juillet 1980, dans laquelle ce dernier demandait de faire distribuer, au titre des points 50 et 78 de la liste préliminaire, le texte de deux résolutions adoptées ostensiblement par la onzième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Islamabad (Pakistan) du 17 au 21 mai 1980.

Les résolutions en question, intitulées abusivement "Assistance aux réfugiés se trouvant en Somalie" et "Intervention étrangère dans la Corne de l'Afrique : agression continue contre la République démocratique somalie", conçues, poussées et propagées uniquement par la Somalie, ne contiennent rien d'autre que les trop habituelles diatribes, calomnies et médisances fabriquées quotidiennement par Mogadisho.

Dans une singulière démonstration de son opportunisme démesuré, le Gouvernement somali a manipulé sans scrupules les membres d'une instance dont le point commun est la religion et au sein de laquelle l'Ethiopie n'est pas représentée. Même alors, plusieurs Etats d'Afrique et du Moyen-Orient participant à la Conférence ont manifesté leur ferme opposition et émis les plus vives réserves au sujet des manoeuvres de la Somalie, qui, à l'évidence, constituaient une ingérence dans les affaires intérieures de l'Ethiopie et donc, tant par le fond que par la forme, une violation grossière des principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et de celle de l'Organisation de l'unité africaine.

<sup>x</sup> A/35/150

Le fait que la Somalie ait pu propager ses invectives au titre du point 50 de la liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale n'est pas seulement regrettable, il pourrait aussi faire obstacle à la coopération que l'on cherche à instaurer entre la Conférence islamique et l'Organisation des Nations Unies.

Dans la mesure où le point 50 de la liste préliminaire porte sur l'"examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", le fait que la Somalie l'invoque fait nécessairement penser au vieil adage selon lequel "personne n'aime autant la paix que l'agresseur". L'agresseur veut pénétrer dans le pays et l'occuper sans opposition. Que la victime résiste et rejette l'envahisseur, alors ce même agresseur accuse le défenseur d'être un fauteur de guerre.

La Charte des Nations Unies, en son Article 2, paragraphe 7, et en son Article 51, souligne le principe de la non-intervention dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat et réaffirme le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée. Ensemble, les dispositions de ces deux articles sont la pierre angulaire de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale à l'égard de laquelle la seule marque de respect manifestée par la Somalie est la violation persistante et éhontée des principes qui y figurent.

L'objet de la Déclaration est de réaffirmer que les Etats doivent respecter la souveraineté des autres Etats et s'abstenir d'actes, en particulier ceux comportant la menace ou l'emploi de la force, ouvertement ou non, et de toute tentative visant à rompre partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'autres Etats. La Déclaration réaffirme en outre que tout Etat a le devoir de s'abstenir d'organiser ou d'encourager des actes de guerre civile ou des actes de terrorisme sur le territoire d'un autre Etat, d'y aider ou d'y participer. Il s'ensuit que les deux résolutions que la Somalie a présentées et fait adopter en abusant grossièrement de sa qualité de membre de la Conférence islamique, non seulement n'ont rien à voir avec le point mentionné, mais sont contraires aux buts et objectifs de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.

Vu la réputation de fauteur de troubles de la Somalie - l'enfant terrible de l'Afrique - la demande parfaitement irrégulière de sa Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies de faire distribuer comme documents officiels de l'Assemblée générale des résolutions confectionnées par son gouvernement est une autre preuve, si besoin était, de la perfidie et de l'opportunisme effrénés de Mogadisho.

Dans l'application de sa politique d'expansion territoriale, le régime de Mogadisho se réclame sans vergogne à la fois du socialisme scientifique et du fondamentalisme islamique. A l'affût de tout ce qu'elle pourrait exploiter pour servir sa politique expansionniste discréditée et internationaliser le conflit ainsi provoqué - dont elle porte la seule responsabilité - la Somalie fait flèche de tout bois.

Oubliant commodément que, pas plus tard qu'en 1975, plus de dix chefs religieux éminents avaient été exécutés publiquement pour le seul "crime" d'avoir osé critiquer le Gouvernement somali qui s'écartait des enseignements de l'Islam et qui poursuivait son agression contre l'Ethiopie - provoquant le meurtre aveugle tant de musulmans que de chrétiens et la destruction de mosquées et d'églises - les dirigeants somalis se servent maintenant des réunions de la Conférence islamique pour se livrer à leurs habituelles manoeuvres de mystification.

Manipulant une instance dans laquelle l'Ethiopie n'est pas représentée, le régime de Mogadisho tire à l'évidence une certaine satisfaction de l'adoption de résolutions qu'il a fini par faire passer, sans se soucier du grand tort ainsi causé à la réputation de la Conférence islamique. Par cet acte méprisable, le Gouvernement somali espère également couper l'Ethiopie du monde islamique - monde auquel l'Ethiopie est rattachée par de forts liens historiques, culturels, spirituels et religieux. Ces liens, qui ont leur source dans l'histoire des débuts de l'Islam, sont reconnus dans les enseignements du prophète Mohammed lui-même et dans la tradition islamique. La générosité de l'Ethiopie, qui a offert protection et refuge aux adeptes de l'Islam persécutés a été donnée en exemple à toutes les générations de musulmans par le Prophète. Dans la période contemporaine, il faut noter que l'une des premières mesures prises par le Gouvernement révolutionnaire de la nouvelle Ethiopie a été la séparation de l'Eglise et de l'Etat garantissant ainsi l'égalité de toutes les religions. Aujourd'hui, l'Ethiopie, avec une communauté islamique importante dont le nombre est bien supérieur à celui de l'ensemble de la population de la Somalie, lutte sans trêve pour le progrès socio-économique de son peuple sur les bases de l'égalité et de la justice pour tous.

Ceci nous ramène à la dernière manoeuvre de la Somalie au sujet des prétendus réfugiés. Bien qu'une telle calomnie ne mérite pas qu'on y réponde, nous estimons de notre devoir de faire connaître à la communauté internationale la nature et le fond de la question.

S'inspirant d'un complot d'origine coloniale et d'un mythe manifestement absurde appelé "Grande Somalie", les dirigeants successifs de la Somalie ont continué à se bercer de la dangereuse illusion qu'ils pouvaient annexer l'est de l'Ethiopie, une partie du Kenya et l'ensemble de la République de Djibouti.

De ce fait, les attaques de la Somalie contre ses voisins se sont transformées en une guerre menée sur tous les fronts pour la réalisation de l'unique et suprême objectif politique - la création de la prétendue "Grande Somalie".

A cette fin, la Somalie a recours à la terreur, à la subversion et même à l'agression militaire pure et simple. Elle a gravement sapé la stabilité de la région et mis en danger la paix et la sécurité internationales. Les incursions militaires répétées en Ethiopie et au Kenya, ainsi que les pratiques obstructionnistes et subversives qu'elles ont utilisées en s'employant vainement à empêcher Djibouti d'accéder à une véritable indépendance, sont bien connues de tous.

Détournant des besoins réels du développement les maigres ressources dont ils disposaient pour les gaspiller en des aventures militaires, les dirigeants de Mogadisho ne cessent d'aggraver la situation sociale et économique déplorable des populations de la région en général, en particulier celle de la Somalie.

La mise en oeuvre de cette politique de destruction a, entre autres choses, entraîné quelque 300 000 ressortissants de la Somalie à fuir au Moyen-Orient et quelque 200 000 autres à se réfugier en Afrique de l'Est. L'agression somalie de 1977-1978, à elle seule, s'est soldée par d'énormes pertes en vies humaines et destruction de biens, sans compter le déplacement de plus de deux millions d'Éthiopiens. Combien de vies innocentes faudra-t-il sacrifier encore sans raison avant que le monde ne s'éveille à la tragédie provoquée par l'aventurisme expansionniste de la Somalie?

Aujourd'hui l'odieuse campagne de propagande menée par le Gouvernement somali s'appuie essentiellement sur la prétendue existence de plus d'un million de soi-disant réfugiés éthiopiens en Somalie. Malheureusement ces allégations fallacieuses sont diffusées telles quelles par les organes d'information de certains pays, donnant ainsi créance à une campagne d'inspiration politique visant à favoriser la politique expansionniste de la Somalie et à faciliter la collecte de fonds à la même fin.

Qu'il soit bien entendu dès le départ que l'Éthiopie, elle-même bénéficiaire d'une généreuse assistance de la communauté internationale, serait la dernière à s'opposer à l'octroi d'une aide humanitaire à toute nation, y compris la Somalie. Ce contre quoi l'Éthiopie s'élève sont les tentatives visant à grossir démesurément la question de manière à faciliter l'octroi d'une aide humanitaire qui est ensuite détournée au profit de la guerre d'expansion que poursuit la Somalie.

Dès février 1978, la Somalie a prétendu abriter quelque 30 000 soi-disant réfugiés éthiopiens. Peu de temps après, le chiffre a été porté à 270 000 puis à 425 000 et à la fin de la même année à 500 000. En août 1979, le Gouvernement somali a informé le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés que plus d'un millier de réfugiés éthiopiens entraient en Somalie chaque jour. Par le jeu de ce seul calcul, il ne serait pas surprenant que la Somalie prétende bientôt abriter un nombre de réfugiés bien supérieur à celui de sa population actuelle estimée à quelque trois millions.

À cet égard, il convient de souligner que la population de l'Ogaden est de 575 000 personnes. À moins de soutenir que l'Ogaden est entièrement dépeuplé, il est impossible de donner quelque apparence de vérité à une telle fabulation. Au contraire, la population de l'Ogaden, comme celle des autres régions administratives adjacentes de l'Éthiopie d'où le flux de "réfugiés" est censé provenir, n'a pas changé. Ceci a été confirmé par un certain nombre d'observateurs et peut de surcroît être vérifié par l'Organisation des Nations Unies. Cette année en mai le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et, en juillet, une mission inter-institutions envoyée par le Secrétaire général de l'Organisation dans les régions administratives de Balié, Sidamo et Harar, ravagées par la guerre, ont visité les régions en question, se sont entretenus avec la population et ont consigné leurs propres observations.

En conséquence, l'Ethiopie rejette catégoriquement les allégations sans fondement de la Somalie et prie instamment l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées de prendre les mesures appropriées pour vérifier l'exactitude des chiffres qui leur sont présentés par le gouvernement de ce pays. L'Organisation des Nations Unies devrait également faire preuve de la plus grande vigilance afin de mettre fin aux abus de l'assistance humanitaire internationale que fait la Somalie et empêcher qu'ils ne se produisent - abus dont la presse, y compris la presse occidentale, a fait largement état.

La tentative de la Somalie d'arracher des subsides financiers à la communauté internationale en faisant passer ses enfants innocents et ses femmes sans ressources pour des réfugiés dans l'espoir de faire avancer ses ambitions irrédentistes dans la région devrait donc être évidente pour tous.

En juillet 1977, lorsque la Somalie a lancé sa guerre d'agression contre l'Ethiopie, des milliers d'Ethiopiens innocents et sans défense ont été massacrés par son armée. Des milliers d'autres ont été déracinés et se sont trouvés démunis et sans foyer. Il s'agit de 587 281 personnes dans la province de Balié, de 230 000 dans la province de Sidamo et plus de 974 000 personnes dans le Harar. Dans l'est et le sud de l'Ethiopie, des projets de développement représentant des milliards de dollars ont été détruits. Les écoles, les hôpitaux, les ponts, les exploitations agricoles, les centrales électriques, les églises, les mosquées et même des projets de sédentarisation de nomades financés par l'Organisation des Nations Unies n'ont pas été épargnés. Des villages et des villes ont été entièrement rasés.

Des membres du corps diplomatique et des représentants des organisations internationales en poste en Ethiopie ont déjà rendu compte des conséquences de l'agression de la Somalie dont ils ont été les témoins oculaires.

L'ancien ambassadeur de Yougoslavie en Ethiopie, Son Excellence M. Vojinovic, a fait les observations suivantes :

"Il était révoltant de voir tant de biens publics et privés délibérément détruits. Le spectacle d'une fosse commune à Kebri Dahar où nous avons vu des enfants, des femmes et des vieillards entassés dans une carriole, a été si bouleversant que nous avons observé une minute de silence à la mémoire des victimes innocentes d'atrocités si incroyables."

Le doyen du corps diplomatique de l'époque, Son Excellence M. Dicko, ambassadeur du Cameroun, s'est exprimé en ces termes :

"Nous avons vu les énormes dégâts causés aux bâtiments, aux hôpitaux, aux ponts, aux réseaux d'adduction d'eau et d'électricité."

L'attaché de liaison de l'UNESCO pour l'Ethiopie, l'OUA et la CEA a fait les observations suivantes :

"J'étais très désireux de voir Gode. L'UNESCO et le FISE avaient étroitement participé à des projets de réinstallations dans la région. Pour nous, voir ce qui s'était passé a été très déprimant ... tous les établissements étaient complètement vides. La plupart des bâtiments de la région avaient été détruits et l'on avait fait sauter les écoles."

Selon le représentant du HCR :

"... La Mission a pu voir les destructions et les dommages étendus causés aux bâtiments publics tels que écoles, hôpitaux, centrales électriques, télécommunications, ponts, etc."

S'agissant des milliers d'Ethiopiens victimes de la guerre, voici ce que le représentant résident du PNUD a déclaré dès 1978 :

"En réalité, les gens retournent dans les villes où ils résidaient. Près de 80 p. 100 d'entre eux sont déjà rentrés..."

D'autre part, les troupes somaliotes ont dans leur déchaînement kidnappé et emmené de force de nombreux Ethiopiens en Somalie, où ils sont encore internés sous bonne garde dans des camps, et forcés, quand la nécessité s'en présente, de se faire passer pour des réfugiés devant les représentants d'organismes de secours et les journalistes. C'est ce qu'ont confirmé les Ethiopiens qui ont risqué leur vie pour franchir la frontière et rejoindre leur famille.

Un certain Mohamed Ahmed Salah, interné pendant huit mois à Karyole, a déclaré ce qui suit au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à Degahabour, le 14 mai 1980 :

"J'ai été emmené de force en Somalie par l'armée d'invasion. Là, on m'a imposé les travaux forcés et une préparation militaire. A la fin, quand on m'a ordonné de me joindre à un groupe terroriste qui s'appêtait à aller tout saccager en Ethiopie, j'ai accepté et j'ai ensuite réussi à m'échapper et à rejoindre ma famille."

Sheih Hussein, un Ethiopien âgé de 33 ans, a déclaré à la délégation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés :

"... pendant leur retraite, les troupes d'invasion de la Somalie ont rassemblé les familles de la région, les ont emmenées en Somalie et internées ... près de Mogadisho. Ils se sont également servis de personnes qui avaient résidé toute leur vie en Somalie pour solliciter une aide extérieure en les faisant passer pour des réfugiés éthiopiens."

M. Conor Cruise O'Brien, célèbre journaliste et ancien fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies, a écrit ce qui suit dans le numéro du 2 mars 1980 de l'Observer, à l'issue d'un voyage dans l'est de l'Ethiopie :

"... la population qui avait quitté la région par suite de la guerre de 1977 en Ogaden y revient progressivement ..."

Il est clair que les autorités éthiopiennes s'efforcent d'aider la population, encore qu'avec des moyens insuffisants. La plupart des fonctionnaires éthiopiens locaux, qui appartiennent eux-mêmes à l'éthnie somalie, semblent être en bons termes avec la population locale. Ce que nous avons entendu dire dans les milieux officiels qui nous ont reçus en Somalie, faisait présager une politique éthiopienne systématique de répression, de représailles et d'expulsion de la population somalie ... or, malgré notre vigilance, nous n'avons décelé aucune trace d'actes de répression actuels ou récents commis contre la population civile en général ..."

Pourquoi le Gouvernement somalie a-t-il donc mis en scène cette grotesque histoire de réfugiés? C'est que, suivant en cela l'adage selon lequel, quand les choses vont mal à l'intérieur, il faut accuser une force extérieure, Mogadisho voudrait faire de l'Ethiopie un bouc émissaire commode et le charger de ses innombrables problèmes. Malheureusement, toutes les preuves tendent à faire de la Somalie la coupable. La vérité est que les coffres du Gouvernement de Mogadisho sont vides et qu'il souhaite exploiter un problème d'ordre prétendument humanitaire

à de sinistres fins politiques. La mission interinstitutions des Nations Unies qui s'est rendue en Somalie en décembre 1979 a, par exemple, rapporté ce qui suit :

" ... la plus grande partie du pays est aride. Il a connu une grave sécheresse à la fin de 1979 et une mauvaise récolte au début de 1980. La diminution des exportations et le fait que le pays dépende fortement des fonds rapatriés par les Somalis travaillant à l'étranger sont des tendances inquiétantes ... Le déficit vivrier national s'accroît chaque année ... Les deux tiers du pays sont affectés par la sécheresse ... La Somalie risque une tragédie humaine d'une ampleur considérable si les pluies de printemps n'arrivent pas à temps et si une assistance alimentaire n'arrive pas rapidement et régulièrement."

En outre, le U.S. News and World Report du 3 mars 1980, qu'on ne saurait guère accuser des sentiments anti-somalis, a déclaré ce qui suit sur l'état de l'économie de ce pays :

" ... les réserves de devises de la Somalie sont tombées à 24 millions de dollars, ce qui suffit tout juste à couvrir le coût des importations de denrées essentielles pendant quatre à six semaines."

Ce sont ces difficultés, ainsi que d'autres difficultés du même ordre repérées par une mission FAO/PAM dès 1977, qui sont les véritables causes qui ont contraint le Gouvernement somali à faire appel à la communauté internationale pour recevoir une assistance internationale massive, et non pas un afflux imaginaire de prétendus "réfugiés éthiopiens" dans ce pays.

La mission a également signalé que 61 p. 100 des personnes qu'on présentait comme des réfugiés étaient des enfants, 30 p. 100 des femmes et 8 p. 100 des hommes âgés, malades ou handicapés. Etant donné que 91 p. 100 de ceux qu'on faisait ainsi passer pour des "réfugiés" étaient des femmes et des enfants innocents, la question évidente qui se pose est la suivante : où étaient les hommes valides?

M. Conor Cruise O'Brien, qui a visité les prétendus camps de réfugiés en Somalie en compagnie d'interprètes du gouvernement qui se faisaient comme il se doit l'écho de la ligne officielle, a déclaré ce qui suit dans le numéro du 23 mars 1980 de l'Observer :

"La sécheresse qui a sévi en Somalie a bouleversé le mode de vie des nomades. Cette situation a rendu les camps plus attirants pour eux que les campements normaux de nomades. Ces camps sont comme des aimants : sans eux les nomades qui meurent dans le désert - de causes naturelles pour la plupart - seraient plus nombreux encore ..."

J'étais sceptique sur la véracité de ces histoires. Ce que je devais voir en Ogaden semblait difficile, voire impossible à concilier avec l'image d'une entreprise éthiopienne d'extermination générale de la population qu'on évoquait dans les camps.

Si vous demandez aux femmes où se trouvent leurs maris, elles donnent des réponses très vagues ...

La plupart de ces gens sont des nomades. Et les nomades se répartissent presque toujours en deux groupes. Les femmes et les jeunes enfants restent dans les campements du désert ... avec une ou deux chamelles. Les hommes et les adolescents se déplacent avec le reste du bétail ..."

De même, Jack Simons, correspondant de l'agence Reuter à Mogadisho, a envoyé le câble suivant le 28 mai 1980 :

"Les quelques hommes qu'on peut voir dans les camps sont en général des soldats en permission ... Quand on demande aux femmes où se trouvent les hommes, elles répondent qu'ils sont au combat."

Le docteur Kevin M. Cahill, défenseur déclaré de la politique expansionniste de la Somalie et médecin personnel du président Siad Barre, a également confirmé, en témoignant le 13 février 1980 devant le Sous-Comité sur l'Afrique de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants des Etats-Unis, que les hommes soit avaient été tués soit continuaient à combattre en Ogaden.

Est-il par conséquent difficile d'en conclure qu'un nombre important de ceux qu'on fait passer pour des réfugiés sont en fait les orphelins et les veuves des soldats de l'armée régulière somalie qui ont péri au cours de la guerre continuelle d'agression injustifiée menée par Mogadisho contre l'Ethiopie?

Toutefois, pour donner quelque crédibilité à sa révoltante propagande, le Gouvernement somali se réfère constamment à la visite des prétendus camps de réfugiés que les représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont effectuée ainsi qu'aux chiffres mentionnés dans un communiqué de presse du Haut Commissariat.

Mais les statistiques présentées par la Somalie ne sont guère acceptables. Le monde entier sait que le Haut Commissariat n'a pas les moyens de vérifier l'exactitude des chiffres concernant les réfugiés qui lui ont été communiqués. Il ne s'occupe pas - il ne le pourrait d'ailleurs pas - d'analyser les raisons d'ordre financier, politique et économique pour lesquelles le Gouvernement somali fait passer ses propres citoyens pour des réfugiés, ni de s'efforcer de percer la véritable identité des nomades qui se déplacent avec leurs chameaux et leurs chèvres dans des terres arides à la recherche d'eau et de pâturages.

On se rappellera qu'environ 70 p. 100 de la population de la Somalie se compose de nomades qui se déplacent de façon saisonnière d'un pays à l'autre à la recherche d'eau et de pâturages. Dans ces conditions, le moins qu'on puisse dire c'est que toutes les tentatives de recensement deviennent difficiles et l'utilisation du terme "réfugié" contestable.

Ainsi, en citant le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Somalie se cite en fait elle-même, étant donné que, comme il est indiqué dans le rapport interinstitutions, le Gouvernement somali est lui-même la source des renseignements indiqués.

La Somalie est tout à fait capable de commettre un acte d'agression flagrante et de le nier, pour ensuite le reconnaître. Si elle est assez habile pour transformer son armée nationale en ce qu'elle appelle un "front de libération", on ne saurait être surpris qu'elle puisse transformer d'un jour à l'autre ses propres citoyens en "réfugiés". C'est pourquoi la communauté internationale devrait replacer la propagande somalie dans le contexte des menées passées du Gouvernement Mogadisho et de sa réputation bien méritée de fourberie.

Comme on l'a fait remarquer, la Somalie se heurte actuellement à des problèmes financiers et économiques aigus qui ont été aggravés par les expéditions militaires et la mauvaise gestion. Ces facteurs, auxquels s'ajoute la grave sécheresse qui a frappé toute la région, ont mis la Somalie dans une situation catastrophique. Le régime a alors décidé d'interner les ressortissants pauvres de la Somalie dans des centres de secours, et avec le cynisme qui le caractérise, d'en faire des "réfugiés éthiopiens". Tout en accordant sa sympathie à ces malheureux, l'Ethiopie rejette une fois de plus et de la façon la plus catégorique cette mise en scène, ainsi que la tentative peu scrupuleuse de la Somalie de manipuler à des fins sinistres les préoccupations réellement humanitaires de la communauté internationale.

Dans ce contexte, il convient de faire remarquer que, si l'Ethiopie s'inspire des principes de la Convention de Genève de 1951, de ceux du Protocole des Nations Unies de 1967 et de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, instruments qu'elle a tous dûment ratifiés, la Somalie, en revanche, s'est non seulement abstenue de ratifier la Convention de l'OUA, mais a également fait la déclaration générale suivante au sujet de la Convention et du Protocole des Nations Unies, réduisant ainsi à néant leur esprit et leurs objectifs mêmes :

"Le Gouvernement de la République démocratique somalie a adhéré à la Convention et au Protocole à la condition que rien dans ladite convention ou ledit protocole ne soit interprété comme pouvant nuire ou porter atteinte au statut national ou aux aspirations politiques des personnes déplacées de territoires somalis sous domination étrangère."

Cette déclaration, à laquelle l'Ethiopie a dûment fait objection, est clairement dirigée contre l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les voisins de la Somalie. En outre, elle témoigne du caractère douteux de l'adhésion de la Somalie à la Convention elle-même.

L'article III de la Convention de l'OUA, par exemple, stipule ce qui suit :

"Les Etats signataires s'engagent à interdire aux réfugiés établis sur leurs territoires respectifs d'attaquer un quelconque Etat membre de l'OUA par toutes activités qui soient de nature à faire naître une tension entre les Etats membres, et notamment par les armes, la voie de la presse écrite ou radiodiffusée."

Or, la Somalie continue à violer à la fois l'esprit et la lettre de la Convention en instigant, en organisant et en commettant elle-même des actes subversifs et terroristes contre l'Ethiopie. Il devrait être évident que le fait que la Somalie se soit abstenue de ratifier la Convention de l'OUA découle de la contradiction fondamentale qui existe entre sa politique déclarée d'expansion

territoriale et les principes fixés par cette convention. La communauté internationale ne devrait par conséquent pas se faire l'instrument de la politique d'un Etat notoirement expansionniste, qui a fait de nombreuses victimes, a causé d'importants dégâts et est à l'origine de l'absence de stabilité et d'harmonie dans la région.

Les membres du corps diplomatique et les représentants des organismes internationaux de secours qui se sont récemment rendus dans l'est de l'Ethiopie ont été en mesure de constater que les troupes de la Somalie capturées par les forces éthiopiennes de sécurité avaient en leur possession des secours alimentaires dont la communauté internationale avait fait don au Gouvernement somali. Ces secours comprenaient des dons en nature faits par le PAF, la Communauté économique européenne et même du maïs envoyé par la population des Etats-Unis d'Amérique, avec la mention "ne doit être ni vendu ni échangé". Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui s'est rendu dans des centres de réadaptation dans le Harar et le Balié, a personnellement pu observer comment l'assistance humanitaire ainsi fournie était utilisée par la Somalie à des fins militaires, et on lui a fait valoir qu'il fallait que les pays et organismes donateurs contrôlent d'une façon plus stricte l'utilisation de cette assistance.

En outre, étant donné que les familles et les tribus qui vivent dans les zones frontalières ont tendance à se déplacer en raison des conditions écologiques, on devrait systématiquement vérifier la véritable identité et l'origine sociale des prétendus réfugiés, et, dans les cas où il faudrait les réinstaller, ne pas les réinstaller le long de la frontière, mais ailleurs, conformément aux conventions en vigueur concernant les réfugiés.

Dans ce contexte, il est essentiel d'expliquer brièvement les efforts que déploie mon gouvernement en vue du rapatriement volontaire de véritables réfugiés éthiopiens qui se trouvent à Djibouti et au Soudan.

Par suite des brutalités de l'armée somalie d'invasion et de la destruction de 24 ponts sur la voie ferrée Addis-Abeba-Djibouti, ainsi que d'un certain nombre de projets de développement dans la région, des milliers d'Ethiopiens ont été contraints de chercher refuge en République de Djibouti. Toutefois, en application d'accords récemment conclus entre les Gouvernements djiboutien et éthiopien, et avec l'assistance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ces réfugiés seront bientôt rapatriés volontairement. Une proclamation visant à faciliter et à hâter leur retour a déjà été publiée par le Gouvernement éthiopien. Nous sommes sûrs que cette mesure permettra de promouvoir la cause de la paix dans cette région et d'y alléger les souffrances des habitants.

En ce qui concerne ceux qui se sont réfugiés au Soudan, l'Ethiopie, comprenant que la solution de ce problème permettrait d'améliorer les perspectives de paix dans la région et contribuerait au succès de projets conjoints de développement déjà prévus, a accordé une amnistie générale à tous ceux qui sont prêts à déposer les armes et à participer à la reconstruction pacifique du pays. Cette mesure positive contribuera dans une large mesure, nous en sommes persuadés, non seulement à résoudre le problème des réfugiés eux-mêmes, mais également à alléger le fardeau qui est imposé au pays hôte, à savoir la République démocratique du Soudan. De

nombreux Ethiopiens sont déjà rentrés dans leur pays et le rapatriement volontaire se poursuit d'une façon satisfaisante. Toutefois, ce processus ne pourra finalement être mené à bien qu'avec la coopération sans réserve du Gouvernement soudanais ainsi qu'avec les bons offices et l'appui financier du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

J'espère que la présente lettre replacera dans la perspective qui s'impose non seulement le prétendu "problème des réfugiés" en Somalie, mais également la situation générale des réfugiés et des personnes déplacées dans la Corne de l'Afrique.

Enfin, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 50 et 78 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Mohamed Hamid IBRAHIMI

-----